CP 149.01
Electriciens

Intervention dans les frais de garde d'enfants

Qui a droit à l'intervention dans les frais de garde d'enfants ?
Tous les travailleurs relevant de la sous-commission paritaire 149.01 (secteur des électriciens), au moment de la garde.

À combien s'élève l'intervention dans les frais de garderie ?
Chaque travailleur a droit par enfant à maximum 4 euros par jour lorsque l'enfant est resté en garderie et à 400 euros maximum par an par enfant.

Pour quels enfants ?
- Enfants de 0 à 3 ans, accueillis dans une structure agréée par Kind & Gezin ou l'ONE.
- Enfants de moins de 14 ans (ou moins de 21 ans en cas de handicap lourd), dans le cadre d'un accueil pré/postscolaire ou via une structure reconnue ou subventionnée par une administration publique.



Comment faire la demande ?
La demande se fait en ligne via My Volta. Veuillez annexer à votre demande l'attestation fiscale. Une nouvelle demande est introduite par année de garde d'enfants et par enfant.

Quand faire la demande?
Vous avez jusqu'à 3 ans pour introduire votre demande, à partir de janvier de l'année en cours.
Exemple : En 2025, vous pouvez encore introduire une demande pour des frais de garde datant de 2022, 2023 ou 2024.

Et la fiscalité ?
L'intervention est exempte de cotisations sociales. Toutefois, un précompte professionnel de 27,25 % est déduit du montant brut.

=> Scannez le QR code ci-dessous pour constituer votre demande

Votre liberté, votre voix

CGSLB
SYNDICAT LIBERAL

E.R. : Gert Truyens, Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles. Exempt de timbre, art. 198.7 CdT.

CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone | secrétariat

nom | prénom

rue | n° | bte | code postal | commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité) | sexe ○ homme ○ femme

date de naissance | . | .

nationalité | langue ○ français ○ néerlandais

état civile | nom partenaire

compte en banque IBAN | BIC

tél. | gsm

e-mail privé | e-mail travail

Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du | . | . | numéro d'entreprise | . | . | .

commission paritaire | secteur d'entreprise

temps plein ○ oui ○ non | si non, je travaille h/semaine | temps plein h/semaine

○ ouvrier ○ employé ○ cadre ○ chômage complet ○ étudiant ○ autre

Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où ○ j'habite ○ je travaille

à inscrire à partir du | . | . | venant de la ○ CSC ○ FGTB ○ nouvel affilié

y affilié depuis le | . | . | jusqu'au | . | .

mode de paiement des cotisations ○ domiciliation ○ virement bancaire ○ ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

.....

numéro de compte :

IBAN

BIC

nom affilié (si autre que le débiteur)

fait à signature

date

DONNÉES CRÉANCIER

nom : **CGSLB**

identifiant créancier : **BE66 007 0850330011**

adresse: **Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België**

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : **cotisation pour numéro d'affiliation**

.....

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.